



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

COMMUNIQUE DE PRESSE du 29 février 2012

PRIX DE L'ESSENCE, DU GAZOLE ET DU GAZ

Le contexte international se traduit par un affaiblissement du dollar par rapport à l'euro qui s'établit à -2,7%, une baisse de la moyenne des cotations du gaz butane (-0,3%), une forte hausse de la moyenne des cotations de l'essence sans plomb (+7,5 %) et du gazole (+3,4%). Il se traduit aussi par une hausse significative de la moyenne des cotations du pétrole brut (brent) de +6 % en dollar.

Au final, les facteurs macro-économiques cités ci-dessus impactent le prix des carburants à la hausse.

Une légère baisse s'observe sur le butane.

L'ensemble de ces éléments appliqués à la Guyane conduit à une évolution des prix des produits pétroliers ainsi qu'il suit:

Pour les carburants :

Le prix de l'essence passe de 1,67€/l à 1,71€/l, soit une hausse de 4 centimes par rapport à la précédente actualisation intervenue au début de ce mois;

Le prix du gazole passe de 1,57€/l à 1,58/l, soit une hausse de 1 centime par rapport à la précédente actualisation intervenue au début de ce mois;

Les prix du Gazole Non Routier (GNR) sont fixés en application des délibérations du Conseil régional suivant l'utilisation qui en est faite à 1,58€/l; 1,22€/l et 1,12€/l, soit une hausse respective de 1ct€, 2 cts€ et 1ct€ pour chacun des produits détaxés par rapport à la précédente actualisation.

Le prix du fioul domestique (FOD) passe de 1,17€/l à 1,19€/l, soit une hausse de 2 centimes par rapport à la précédente actualisation. Il est précisé que le FOD est destiné au chauffage domestique et n'est pas commercialisé en Guyane. Toutefois, EDF l'importe en Guyane pour sa propre utilisation en dehors du circuit de commercialisation.

Pour le gaz butane :

Le prix de la bouteille de gaz butane de 12,5kg passe de 26,13€ à 25,13€ dans le département de la Guyane, de Saint-Georges de l'Oyapock à Saint-Laurent du Maroni soit une baisse de 1€.

Cette application sera effective à compter du 1er mars 2012 à zéro heure.

Le Préfet de la Région Guyane,

Denis LABBÉ